



NOTICE OF CONDITIONAL APPROVAL

AVIS D'APPROBATION CONDITIONNELLE

Issued by statutory authority of the Minister of Industry for:

Émis en vertu du pouvoir statutaire du ministre de l'Industrie pour:

TYPE OF DEVICE

Turbine Meter

TYPE D'APPAREIL

Compteur à turbine

APPLICANT

Flow Systems Engineering Ltd.
 5120 - 47 Street
 Leduc, Alberta
 T9E 6Y9

REQUÉRANT

MANUFACTURER

Acme Fluid Handling Pty, Ltd.
 32 Greens Road
 Dandenong, Victoria, 3175
 Australia

FABRICANT

MODEL(S)/MODÈLE(S)

VTM-100 1 in/po, 25 mm
 VTM-150 1 ½ in/po, 40 mm

RATING/ CLASSEMENT

60 to/à 300 L/min
 100 to/à 500 L/min

NOTE: This approval applies only to devices, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the material submitted, and that are typified by samples submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 14 and 15 of the Weights and Measures Regulations. The following is a summary of the principal features only.

REMARQUE: Cette approbation ne vise que les appareils dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du Règlement sur les poids et mesures. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

The Acme model VTM-* is a 1 or 1½ inch (25 or 40 mm) turbine meter. The turbine meter, when installed with a flow straightener, is approved for use in trade for measuring liquefied petroleum gas (LPG, propane, butane and mixes of propane and butane) within a density range of 500 to 650 kg/m³, and anhydrous ammonia.

These meters are used with the following components:

- two electromagnetic pick-up coils/amplifiers manufactured by Acme Fluid Handling Pty. Ltd.
- S** an approved compatible electronic register/control system (also provides meter calibration);
- a close coupled strainer, vapour release and differential valve;
- a ten (10) pipe diameters flow straightener (tube bundle) installed immediately upstream of the turbine meter and a minimum of five (5) pipe diameter section of straight pipe installed immediately downstream of the turbine meter.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Le modèle VTM-* de Acme est un compteur à turbine de 1 ou 1½ pouces (25 ou 40 mm). Le compteur à turbine, lorsqu'il est équipé d'un redresseur d'écoulement, est approuvé pour une utilisation dans le commerce pour mesurer le gaz de pétrole, liquéfié (GPL, propane, butane et mélanges de propane et butane) d'une masse volumique comprise entre 500 et 650 kg/m³ et ammoniac anhydre.

Ces compteurs sont utilisés avec les composants suivants:

- deux bobines de détection électromagnétiques/ amplificateurs fabriqués par Acme Fluid Handling Pty. Ltd.
- S** un système d'enregistrement et de contrôle électronique approuvé et compatible (assure également l'étalonnage du compteur);
- Une crépine, un détendeur et une soupape à pression différentielle à couplage serré;
- un redresseur d'écoulement de dix(10) diamètres de tuyau (faisceau tubulaire) installé immédiatement en amont du compteur à turbine et un tronçon de tuyau d'au moins cinq (5) diamètres de tuyau, installé immédiatement en aval du compteur à turbine.

MATERIALS OF CONSTRUCTION

These meters have ANSI 300 raised face steel flanges. All other wetted parts are stainless steel. The rotor has helical blades.

MARKINGS

Information required by the Weights & Measures regulations is to be marked on a nameplate permanently affixed to the meter body, where inherent size restrictions cannot accommodate the nameplate, a metal plate is secured to the body of meter by means of a lead seal and wire.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Ces compteurs ont des brides en acier à face surélevée ANSI 300. Toutes les autres parties mouillées sont en acier inoxydable. Le rotor est muni de pales hélicoïdales.

MARQUAGES

Les renseignements requiert par le Règlement sur les poids et mesures sont marqués sur une plaque nominative affixée en permanence au corps du compteur, lorsque la dimension ne peut accomoder la plaque nominative, une plaque nominative en acier métallique sécurisée au corps du compteur avec un fil métallique et un scellé de plomb.

VTM 150



APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is hereby granted accordingly pursuant to subsection 3(2) of the said Act.

The marking, installation and manner of use of trade devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act.

Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Installation and use requirements are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. A verification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and verification should be addressed to the local inspection office of Industry Canada.

TERMS AND CONDITIONS:

All devices installed under the authority of this approval shall be modified as may be necessary to meet applicable regulations and specifications.

Prior to selling any device of the type(s) identified herein, the seller shall make known to the buyer in writing the following information:

- (1) that final approval is contingent on the results of inspections carried out on devices in service being satisfactory, and

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement du(des) type(s) d'appareils identifié(s) ci-dessus, ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis aux termes de la Loi sur les poids et mesures, la présente approbation est accordée en application du paragraphe 3(2) de ladite Loi.

Le marquage, l'installation et l'utilisation commerciales des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis aux termes de la Loi sur les poids et mesures. Les exigences de marquages sont définies dans les articles 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences d'installation et d'utilisation sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 du dit règlement. Une vérification de conformité est requise. Toute question sur l'inspection et la vérification de conformité doit être adressée au bureau local d'Industrie Canada.

TERMES ET CONDITIONS:

Tout appareil installé en vertu de cette approbation doit être modifié comme il se doit afin de satisfaire à toutes les exigences pertinentes.

Avant de vendre tout appareil du(des) type(s) identifié(s) ci-dessus, le vendeur doit fournir à l'acheteur par écrit les renseignements suivants:

- (1) que l'approbation finale ne sera accordée que sous réserve de résultats satisfaisants obtenus lors d'inspections en service, et

(2) that any non-compliance with regulations and specifications that govern approval will be corrected by the applicant.

(2) que toute dérogation au Règlement et aux prescriptions régissant l'approbation devra être corrigée par le requérant.

The Director, Approvals Services Laboratory of Industry Canada at Ottawa shall be notified in writing prior to installation of each device sold, leased or otherwise disposed of for use in trade and the total number of devices installed shall not exceed one.

Le Directeur du Laboratoire des services d'approbation, Industrie Canada, à Ottawa, doit être notifié, par écrit, à l'avance de l'installation de chaque appareil vendu, loué ou cédé de quelque autre façon pour l'installation dans le commerce, et le nombre total des installations ne doit pas dépasser un.

Unless its extension is authorized in writing by the undersigned, this approval shall expire two years from the date of issue.

La présente approbation expire deux ans après la date d'émission à moins que la prolongation soit autorisée par écrit par le soussigné.

Original copy signed by

Copie authentique signée par:

René Magnan, P. Eng
Director
Approval Services Laboratory

René Magnan, ing.
Directeur
Laboratoire des services d'approbation

Date: **AUG 21 1998**

Web Site Address / Adresse du site internet:
<http://mc.ic.gc.ca>